

Conseil municipal du 25 juin 2009

Le Conseil Municipal des Enfants a présenté son bilan annuel aux membres du conseil municipal.

Subvention jeu de boules de fort

La commune sollicite du département une subvention pour financer les travaux de réfection de la piste de jeu de boules de fort.

Subvention centre charlotte Blouin

Une subvention de 22 € est accordée pour aider au financement du séjour d'un jeune Beaucouzéen en Roumanie.

Règlement médiathèque

Afin d'inciter les retardataires à rendre les documents empruntés à la médiathèque Anita Conti, il est décidé de suspendre le prêt jusqu'au retour du document et d'abaisser le montant de l'amende prévue au règlement initial en la fixant cette année à 5 €.

Rapports annuels eau-assainissement-élimination des déchets

Les deux rapports établis par Angers Loire Métropole sur les résultats de ces services font l'objet d'une présentation au conseillers municipaux.

Acquisition terrain

Le Conseil municipal décide de procéder au rachat des terrains acquis par Angers Loire Métropole sur le site de la Maison Neuve, pour un montant de 999 232 €. Ces terrains seront urbanisés dans le cadre de la ZAC des Echats II.

Secteur stratégique d'étude

Afin d'engager une réflexion sur l'évolution de l'urbanisation du centre de la commune, le Conseil municipal décide, en s'appuyant sur un document graphique, d'examiner les outils de maîtrise foncière dont il peut se doter pour répondre aux contraintes urbanistiques et environnementales futures et de définir les axes stratégiques de développement.

Acquisition terrain centre de Tertifume

Afin de pouvoir installer des conteneurs enterrés sur un emplacement mieux adapté, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain appartenant aux co-proprétaires du centre Tertifume. En échange les services communaux continueront à entretenir les espaces verts leur appartenant qui bordent la rue de Montreuil et des Promeniers.

Programme équipements publics de la Haye

Le Conseil municipal valide le programme établi par Madame GESTIN qui servira de base de travail à l'architecte choisi par la commune pour la réalisation du premier bâtiment comprenant la maison de jeunes et la salle APED-danse.

Rénovation Maison Commune de Loisirs

Le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par le cabinet d'architecte CRESPIY-AUMONT pour les travaux de rénovation de la Maison Commune de Loisirs est accepté. Le montant des honoraires s'élève à 124 401 € H.T pour une estimation de travaux de 1 287 800 € H.T.